281 ORGANISATIONS APPELLENT LE GOUVERNEMENT À NE PAS DÉTENIR D'ENFANTS EN CENTRE FERMÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE de la campagne ON N'ENFERME PAS UN ENFANT. POINT.

Bruxelles, 13-06-2018

281 associations belges appellent aujourd'hui le gouvernement à faire marche arrière sur son projet de détenir des enfants en centre fermé. Avec une carte blanche publié aujourd'hui dans Le Soir et De Morgen, ces organisations associées à la campagne ON N'ENFERME PAS UN ENFANT. POINT., veulent convaincre le gouvernement fédéral de respecter les droits des enfants en exil, de les protéger et de ne pas les enfermer dans des centres fermés.

Un nouveau centre fermé pour familles avec enfants ouvrira ses portes en juillet. Tant des familles nouvellement arrivées 'à la frontière' y seront détenues que des familles qui sont sur le point d'être expulsées de force. Avec ce nouveau centre fermé, le gouvernement espère créer une politique de retour plus efficace et se conformer aux condamnations de la Cour européenne des droits de l'homme qui ont conduit la Belgique à cesser la détention d'enfants en 2008. La Cour européenne a notamment condamné la Belgique principalement pour la manière dont les familles avec enfants étaient détenues et non sur le principe de la détention.

Conditions de détention

La question principale est alors de questionner si la détention peut être dans l'intérêt d'un enfant, même sous des 'bonnes' conditions. Les 281 organisations à l'origine de cet appel sont unanimes: la détention ne peut jamais être dans l'intérêt d'un enfant, quelle que soit la manière dont il est détenu.

"Des institutions importantes partagent notre avis," explique Laetitia Van der Vennet de la Plateforme Kinderen op de Vlucht, "le Comité international des droits de l'enfant et le Comité des Nations Unies pour la protection des droits des travailleurs migrants sont d'accord avec nous: un enfant ne peut jamais être détenu en raison de son statut administratif ou de celui de ses parents ou d'une politique migratoire. Ils déclarent en noir et blanc qu'incriminer l'entrée et le séjour irrégulier va au-delà de l'intérêt légitime qu'ont les États parties à contrôler et réglementer les migrations, et conduit à des détentions arbitraires. La détention arbitraire est inadmissible, tout comme la détention des enfants. Le Parlement européen vient d'adopter une résolution dans laquelle il souligne que les enfants ne peuvent être détenus dans le cadre de procédures d'immigration."

On n'enferme pas un enfant. Point.

La société civile plaide depuis des années pour l'interdiction inconditionnelle de la détention des enfants. Indignée par le projet du gouvernement, la Plate-forme Mineurs en exil, en collaboration avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen, le CIRÉ, Caritas International et Jesuit Refugee Service Belgium, a déjà tiré la sonnette d'alarme il y a un an en lançant la campagne « ON N'ENFERME PAS UN ENFANT. POINT. ». 281 organisations soutiennent entretemps la position que la détention viole les droits de l'enfant.

Ces 281 organisations ont appelé aujourd'hui le gouvernement à arrêter immédiatement leur projet de détenir des enfants. "La détention d'enfants viole les droits de l'enfant", explique l'appel. "Tous les enfants, qu'ils soient réfugiés, demandeurs d'asile ou enfants migrants ou non, doivent être libres, soignés et protégés".

ON N'ENFERME PAS UN ENFANT. **POINT**. est une campagne de la Plate-forme Mineurs en exil, en partenariat avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Ciré, Caritas International et Jesuit Refugee Service Belgium. Plus d'informations, consultez le site www.onnenfermepasunenfant.be

<u>Pour plus d'infos</u>: Laetitia Van der Vennet (lvdv@sdj.be)

02/210 94 91 - 0483 186 916 (NL/FR/ENG)

Plate-forme Mineurs en exil

Medias sociaux ON N'ENFERME PAS UN ENFANT. **POINT**.

www.onnenfermepasunenfant.be
https://twitter.com/Point_Punt

https://www.facebook.com/pointpunt/